

Séance du 6 octobre 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2026 – BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE BOSSIERE

L'an deux mil vingt-six,
Le six octobre
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 septembre, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 09

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Romain AJOUX avec pouvoir à Mme Patricia LHOMME, membre du Conseil Municipal
Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAUURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

La Décision Modificative n°2 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif et la DM1.

L'équilibre financier de cette DM2 est le suivant ↓

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 087.74 €	7 087.74 €
Investissement	87.74 €	87.74 €
Total	7 175.48 €	7 175.48 €

SECTION	CHAPITRE DÉPENSES	LIBELLÉ	AJUSTEMENT DÉPENSES	CHAPITRE RECETTES	LIBELLÉ	AJUSTEMENT RECETTES
FONCTIONNEMENT	012	Charges personnel	de 7 000,00 €	017	Produit à la charge des usagers	7 087,74 €
	016	Amortissements	87,74 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT			7 087,74 €			7 087,74 €
INVESTISSEMENT	21	Immobilisations générales	87,74 €	28	Amortissements	87,74 €
TOTAL INVESTISSEMENT			87,74 €			87,74 €

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°2 – 2026 du Budget Résidence Autonomie Bossière

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.

Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 13 octobre 2026

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
Déposée en Sous-Préfecture le 13 octobre 2026 La Directrice



Ilhame AOUAD